



La Commune en Direct

Verrières
N°109



Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2020 prochains, de 8h à 18h.

Vous allez élire en même temps vos conseillers municipaux et votre conseiller communautaire pour 6 ans.

Le maire et les adjoints seront ensuite élus par le conseil municipal.



Vous trouverez ci-dessous les différentes modalités qui s'appliquent à notre commune.

Le mode de scrutin.

Depuis 2014, toutes les communes de 1 000 habitants et plus élisent leurs conseillers municipaux au scrutin proportionnel avec prime majoritaire. Les listes pour les municipales doivent être composées en respectant la parité, avec alternance obligatoire homme / femme ou femme / homme'. Les listes doivent être complètes, sans modification de l'ordre de présentation et comprennent éventuellement deux noms de plus que le nombre de sièges à pourvoir.

Le panachage rend le bulletin nul.

L'adjonction, la suppression de noms ou la modification de l'ordre de présentation des candidats entraîne l'annulation du bulletin de vote au même titre que ceux portant des signes de reconnaissance et ceux contenus dans des enveloppes portant ces signes.

Le vote par procuration.

Comment faire la démarche ?

L'électeur qui donne procuration doit remplir un formulaire.

Il peut choisir :

- soit d'utiliser le formulaire disponible sur internet <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>
Il faut le remplir et l'imprimer, puis le remettre **en personne** à la gendarmerie, au commissariat ou au tribunal,
- soit de remplir à la main le formulaire papier disponible à la gendarmerie, à la police ou au tribunal.



Pièces d'identité obligatoire.

Vous devez obligatoirement présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter.

Les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité en application de l'article R. 60 du code électoral sont les suivants :

1. Carte nationale d'identité ;
2. Passeport ;
3. Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
4. Carte d'identité d'élus locaux avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ;
5. Carte vitale avec photographie ;
6. Carte du combattant avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ;
7. Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie ;
8. Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ;
9. Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
10. Permis de conduire ;
11. Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;
12. Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application de [l'article L. 224-1 du code de la sécurité intérieure](#) .

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans.

Les titres permettant aux ressortissants de l'Union européenne, autres que les Français, de justifier de leur identité, lorsqu'ils sont admis à participer aux opérations électorales, sont les suivants :

- 1 Carte nationale d'identité ou passeport, délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité ;
- 2 Titre de séjour ;
- 3 Un des documents mentionnés aux 4o à 12o de l'article 1er. Ces titres doivent être en cours de validité.



L'ACTU COMMUNALE

**Dates de collecte supplémentaire de déchets verts
mardi 17 mars 2020.**

**La collecte hebdomadaire des déchets verts reprendra à
partir du mardi 7 avril jusqu'au mardi 24 novembre 2020.**



TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Cet été, par l'intermédiaire de Troyes Champagne Métropole, la commune bénéficie de 5 stages gratuits de foot et d'animations d'une semaine pour les jeunes de 7 à 14 ans et 1 stage By Morzine pour un jeune âgé de 12 à 16 ans.

Si un de vos enfants (garçon ou fille) est intéressé, veuillez contacter, lundi 9 avril dernier délai, le secrétariat de mairie ou envoyer un mail à mairie.verrieres@wanadoo.fr en indiquant vos nom, prénom, adresse, numéros de téléphone, nom, prénom de l'enfant avec sa date de naissance.

Pour qu'un maximum d'enfants puisse profiter de cette offre, ceux qui ont déjà bénéficié d'un stage les années précédentes ne sont pas prioritaires.

UN NOUVEL ARTISAN

Pour vos *decorations* d'intérieur (fresque, composition florale, origami)

Vos plus beaux *evenements* (mariage, naissance)

Vos idées *cadeaux* (noel, anniversaire)

Choisissez le *Sur Mesure*

mespetitspapiersdeco@gmail.com

06 18 11 23 22

Facebook : mes petits papiers deco
Instagram : mes.petits.papiers
et bientôt Etsy

INSCRIPTIONS ECOLE MATERNELLE

Pour la rentrée de septembre 2020, concernant les enfants nés en 2017, les inscriptions se dérouleront

le vendredi 15 mai 2020,
de 8 h 00 à 17 h 00 non stop

auprès de la directrice de l'école.

Se munir :

- d'un certificat d'inscription délivré par la mairie,
- du livret de famille,
- du carnet de santé de l'enfant,
- d'un certificat de radiation si l'enfant vient d'une autre école.



Une boîte à livres vient d'être installée
place de la Libération

dont le principe est le suivant :

*'Prenez, lisez, emportez, déposez des livres pour
adultes ou pour enfants librement et gratuitement.'*

*Vous contribuerez à l'accès à la culture
et à la lecture publique pour tous*

**Plus de 60 heures de travail ont été nécessaires à
Hervé Sarrasin pour fabriquer le modèle.**

**Le CMJ a participé à sa conception
ainsi qu'au règlement.**

Ce système d'échange est fondé sur le civisme et le
partage, **veiller à bien ranger les livres et à
refermer les portes.**

INFORMATION CENTRE DE LOISIRS

M. MOKRANI, directeur du Centre de loisirs, ayant démissionné fin décembre 2019, une nouvelle offre a été publiée et est actuellement en cours de procédure. Dans l'attente, Mme Amélie LOPEZ assure l'intérim.

Après une interruption momentanée,
la collecte des métaux est relancée
dans votre déchèterie de Saint-Julien-les-Villas.
Déposez les objets en métal dont vous n'avez plus l'usage.
Ces matériaux seront recyclés.

SAINT-JULIEN-LES-VILLAS								
Rue du Prê-Saint-Jean 10800 Saint-Julien-les-Villas								
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
PRINTEMPS ÉTÉ 01/04 au 30/09	matin	9h-12h	FERMÉ	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-19h	10h-12h30
	après-midi	15h-19h	FERMÉ	15h-19h	15h-19h	15h-19h		FERMÉ
AUTUMNE HIVER 01/10 au 31/03	matin	9h-12h	FERMÉ	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-17h30	10h-12h30
	après-midi	14h-17h30	FERMÉ	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30		FERMÉ



SERVICE GESTION ET COLLECTE DES DÉCHETS

03 25 45 27 30

collectedejets@troyes-cm.fr

Retrouvez votre réseau de déchèteries sur www.troyes-champagne-metropole.fr

LE FRELON ASIATIQUE

Un insecte à surveiller

- Deux premiers nids ont été signalés en 2015 en Champagne-Ardenne. Depuis, le frelon a confirmé son implantation avec une augmentation des signalements chaque année. 35 nids ont été signalés dans l'Aube en 2018.
- Savoir reconnaître le frelon asiatique est important pour agir de manière adaptée.

Fiche d'identité

- Nom commun :**
Frelon asiatique
(*Vespa velutina nigrithorax*)
- Coloration abdomen :**
Noire avec une bande orangée
- Couleur des pattes :**
Nettement jaune



Frelon asiatique

Taille : environ 3 cm

⚠ Ne pas confondre avec le frelon européen !



Env. 3 cm

Nid de frelon asiatique :

- Forme ovale
- Entrée unique sur le côté



Sophie De Roock

Vous suspectez sa présence?

1. Prenez une photo de l'insecte ou du nid

2. Contactez les référents :

Tél : 06 63 77 47 84

Mail : frelonasiatique10@gmail.com

03 25 92 61 56

asadelaube@outlook.fr

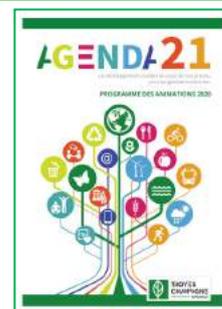


Tout au long de l'année 2020, l'Agenda 21 de Troyes Champagne Métropole vous propose un programme d'animations à la fois conviviales, constructives et pédagogiques, gratuites et accessibles à tous : ateliers santé, bien-être, réemploi (*Repair café*), cuisine (bio, en circuits-courts), parcours exploratoires en milieux naturels, animations horticoles ou ornithologiques, balades munies d'une caméra thermique pour tout savoir sur la rénovation énergétique de l'habitat... Nombreux chaque mois, ces rendez-vous se déroulent dans différentes communes de l'agglomération. Pour agir, ensemble, en faveur du développement durable et gagner en qualité de vie ! Retrouvez le programme complet sur : agenda21@troyes-cm.fr / troyes-champagne-metropole.fr

VERRIERES JEUDI 19 MARS à 18h Rdv devant la mairie – 34 rue de la République
BALADE SUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

Un technicien muni d'une caméra thermique apportera des explications et des conseils aux participants sur les moyens de réaliser des économies d'énergie.

Inscription souhaitée auprès de la mairie : 03 25 41 81 24 ou sur agenda21@troyes-cm.fr



Réduire ses déchets, un acte éco-citoyen.

Chaque habitant de l'agglomération produit en moyenne 250 kg de déchets ménagers par an. 30% de ces déchets sont valorisables par le compostage un moyen astucieux et plein de bon sens pour éliminer « naturellement » ses déchets et fertiliser son jardin. Troyes Champagne Métropole (TCM) propose à la vente des composteurs individuels de 400 litres à 28 € l'unité, pour recycler les déchets verts du jardin et de la cuisine : feuilles, branchages, épluchures, fruits et légumes abîmés. Il permet de participer à la réduction des déchets tout en vous offrant un fertilisant naturel de qualité pour vos plantations.

Pour commander votre composteur en bois (avec bio-seau et aérateur), rendez-vous sur

troyes-champagne-metropole.fr/habitervivre/gerer-mes-dechets/compostage.

Un guide du compostage est aussi téléchargeable gratuitement.

Pour tout renseignement, le service Gestion et Collecte des déchets de TCM se tient à disposition par téléphone : 03 25 45 27 30 ou par email : collectedejets@troyes-cm.fr.